



### Synthèse du Conseil Municipal du 10/09/2020

Le dernier conseil municipal s'est tenu le 10 Septembre 2020. Voici les principaux points abordés et votés:

- Règlement Intérieur du Conseil Municipal.
- Création de la commission ouverte en charge de la définition des règles d'attribution des subventions municipales aux associations Roquettoises (plus d'information au verso de ce bulletin)
- Adhésion à l'association « Rallumons l'Etoile », soutenant la nécessité de la création d'un véritable RER toulousain, complémentaire du métro et des TER, pour irriguer et structurer la grande agglomération (25 km autour de la gare Matabiau)..
- Décision modificative budgétaire - travaux à l'école, à la Mairie, au Complexe Dominique Prévost et au Château
- Groupements de commandes avec le Muretain Agglo pour la fourniture et l'acheminement en électricité du Muretain Agglo et de ses communes membres

Intéressé par les procès verbaux des Conseil Municipaux ? Ils sont disponibles en Mairie ou sur le site internet.

### Le saviez-vous ?

Le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** est un « établissement public administratif ». Il dispose à ce titre d'une existence administrative et financière qui lui est propre.

Le CCAS constitue l'outil principal des municipalités pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ainsi, le CCAS a pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer différentes structures destinées aux enfants. En plus du maire, il comprend 12 membres (6 élus et 6 non élus).

### Permis de construire retirés et refusés – nous vous en disons plus

Nous vous avons informés dans le dernier Bulletin d'Information municipal du retrait de 8 permis dans le secteur du domaine des Pyrénées ainsi que du refus du permis de construire pour un projet d'immeuble à proximité immédiate de l'église. La place étant comptée sur le précédent bulletin, nous vous fournissons ici plus d'informations à ce sujet.

Sept permis de construire avaient été accordés à Promologis et Green City sur la zone Lensemen (2ème tranche du domaine des Pyrénées). Ils ont été retirés le 7 août 2020, et ont fait dans le même temps l'objet d'un refus, conformément à la demande du contrôle de légalité de la Préfecture reçue le 30 juin.

La raison invoquée est que ces 7 permis constituent des opérations d'habitats individuels groupés. Dans ce cadre il est obligatoire que les équipements desservant les lots soient achevés avant la délivrance des permis de construire. Les arrêtés de retraits ont donc repris ce motif.

Un permis initialement accordé à la société ISATIS a également été retiré à la même date. Il portait sur la construction de logements en lieu et place des locaux commerciaux construits sur la première tranche du domaine des Pyrénées (notamment l'ancienne supérette Utile).

Pour ce projet, 10 places de parking correspondaient à des places déjà existantes sur un immeuble voisin. S'il est possible, sous certaines conditions, qu'en cas d'impossibilité de construire la totalité des emplacements sur le terrain il puisse être acheté des places dans un parc privé de stationnement situé à proximité, ces places ne doivent pas avoir déjà été comptabilisées à l'occasion d'un précédent permis de construire. Ainsi, les places achetées pour ce projet ayant été prises en compte lors de la construction de l'immeuble situé 2 rue Colette Besson, elles ne peuvent pas être prises en compte dans le projet d'ISATIS, qui ne respectait donc pas le PLU sur le nombre de places de stationnement.

Enfin, un permis de construire a été refusé à la société ERMES pour un projet à proximité de l'église, en date du 17 juillet 2020, car il ne respectait pas le PLU au niveau de la couleur des façades, du nombre de places de stationnement, et de la largeur de la voie d'accès.

Il convient de noter que les retraits sont définitifs mais que les promoteurs peuvent contester ces décisions en justice dans un délai de 2 mois ; par ailleurs, rien n'empêche le dépôt de demande pour d'autres permis (éventuellement pour les mêmes projets, avec prise en compte des griefs évoqués ci-dessus), l'instruction de tels dossiers se faisant alors avec la loi applicable à ce moment là.

Soyez assurés que la municipalité agit et agira conformément aux engagements pris en terme d'urbanisme, dans le respect de la loi applicable à chaque fois qu'une décision devra être prise.

### Permanences

**Elu de permanence** (pour les urgences et en dehors des horaires d'ouverture de la mairie) : 06 37 99 75 58

**Service urbanisme** : en Mairie, lundis 14h-18h, jeudis 9h30-12h et 14h-18h, vendredis de 9h30-12h. En dehors de ces jours de permanence, prendre rendez-vous au 05.61.72.80.53.

**CCAS** : en Mairie, lundis 14h-18h, mercredis 9h30-12h et 14h-18h, vendredis 9h30-12h. En dehors de ces jours de permanence, prendre rendez-vous au 05.61.72.80.52 ou 05.61.72.84.80.

**Pour prendre rendez-vous avec Annie VIEU et Sébastien LERY**, conseillers départementaux du canton de Portet-sur-Garonne, contacter le 05.34.33.14.23 ou 14.24 tous les jours ouvrés de 8h45 à 12h et 13h45 à 17h.

**Pour prendre rendez-vous avec Sandrine MÖRCH**, notre députée de la 9ème circonscription, contacter Aurélie CONTE, son assistante, au 06.38.37.39.60 ou par mail, [contact@morch.fr](mailto:contact@morch.fr).



## Médecine générale à Roquettes: du nouveau !

Nous vous avons informé que l'équipe municipale avait, dès sa prise de fonction, mis en place un groupe de travail pour traiter le manque de médecin généraliste dans la commune suite à l'arrêt de l'activité de deux médecins en début d'été. Avec l'aide de professionnels de santé de et hors Roquettes, que nous remercions chaleureusement, de nombreux échanges et démarches ont pu être initiés, permettant de progresser concrètement. **Nous sommes heureux de vous annoncer que 2 jeunes médecins ont prévu de s'installer sur Roquettes aux alentours de fin Novembre/début Décembre.** Plus d'informations dans les semaines à venir !

## Urbanisme

Si vous constatez sur votre habitation des fissures anormales (extérieures, intérieures, sols fissurés, etc.) et que vous pensez que la cause est la sécheresse, vous pouvez déposer au Service Urbanisme de la Mairie un courrier explicatif, éventuellement accompagné de photos, afin que la municipalité puisse intervenir auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne pour demander à faire classer la commune en état de catastrophe naturelle.

## Economie locale : ouverture d'un studio photo à Roquettes

La commune est heureuse d'accueillir l'arrivée d'une photographe au Centre Commercial du Château depuis le 7 Septembre 2020. Emilie Colusso est spécialisée dans les séances photos Maternité, Grossesse, Nouveau-né, Bébé, Enfant, Famille, Portrait et Reportages de Mariage. Le studio dispose de l'agrément pour les photos d'identité et pour les photos d'identité dématérialisée avec signature électronique. Vous pouvez la contacter par mail ([contact@emiliecolusso.fr](mailto:contact@emiliecolusso.fr)), par téléphone (0615531659) ou tout simplement lui rendre visite à son atelier (du Lundi au Vendredi de 9H30-16h, le Mercredi : 9h30-11H30).

## Exposition « Les châteaux forts » à la médiathèque

Du 15 Septembre au 29 Octobre, rendez visite à la Médiathèque afin de découvrir l'exposition « Les châteaux forts » prêtée par la médiathèque départementale 31, avec une large sélection de documents pour petits et grands.

## Ludothèque: modalités d'accès pour la réouverture

La ludothèque reste pour le moment fermée. Son ouverture est à l'étude, sans qu'une date soit à ce jour définie. Afin de proposer les meilleures conditions d'accueil lors de sa réouverture, son accès sera conditionné à une inscription préalable au travers d'un formulaire qui sera prochainement mis à disposition sur le site de la Mairie.

## Pôle associations

Le club de pétanque de Roquettes a accueilli une école de pétanque depuis cette année. Celle-ci regroupe actuellement 20 enfants âgés de 7 à 15 ans, filles et garçons mélangés. Afin de présenter son activité, tous les jeunes intéressés sont conviés à une séance découverte le samedi 17 octobre, de 9h30 à 11h30 au boulodrome de Roquettes.

La 2<sup>nd</sup>e édition de la Foulée du SCR s'est déroulée le 13 Septembre. Nous félicitons le SCR et tous les bénévoles pour l'organisation de cet évènement qui, dans des conditions très spéciales, a accueilli pas loin de 170 compétiteurs, tous présents pour une bonne cause, les bénéfices de la course ayant été reversés à la Ligue Contre le Cancer.

Le projet d'un changement dans les modes d'attribution des subventions a été évoqué début Juillet lors d'une rencontre avec les associations, avec la volonté de travailler de manière concertée avec ses acteurs. Une commission ouverte en charge de la définition des règles d'attribution des subventions aux associations a été mise en place lors du dernier conseil municipal. En plus du Maire, elle est constituée de 14 membres (7 élus et 7 non élus actifs dans des associations roquettoises).

## Aide « Coupon Sport et Culture » pour les jeunes Roquettois de 3 à 18 ans

La C.C.A.S de Roquettes souhaite favoriser les pratiques culturelles et sportives des enfants Roquettois de 3 à 18 ans en fournissant une aide aux activités sportives et culturelles. L'aide financière est soumise au plafond de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS). Les parents devront fournir une attestation CAF mentionnant la perception de l'ARS, le nom des enfants bénéficiaires ainsi que leur date de naissance. Renseignement CCAS de Roquettes au 05.61.72.84.80 ou [ccas@mairie-roquettes.fr](mailto:ccas@mairie-roquettes.fr).

## Rappel: recensement des personnes fragiles

Un recensement est lancé afin de permettre un meilleur suivi des personnes à risques (plus de 65 ans, en affection de longue durée ou porteuses de handicap) dans l'éventuelle organisation d'un plan d'alerte et d'urgence. Pensez à vous déclarer en appelant le 0561728480 ou en remplissant le formulaire en ligne sur le site internet de la mairie.

## Rappel: la communication municipale se prépare à une évolution notable

La diffusion d'un bulletin d'information municipal dans toutes les boîtes aux lettres va bientôt cesser au profit d'une application smartphone/tablette simple d'utilisation qui proposera le flux d'information complet de la commune ainsi qu'un ensemble de nouveaux services pratiques pour tous les Roquettois. La mise à disposition d'un bulletin d'information municipal papier périodique subsistera dans certains lieux publics et à domicile pour ceux qui en feront la demande expresse à la Mairie ou par mail à [communication@mairie-roquettes.fr](mailto:communication@mairie-roquettes.fr).

## Agenda des évènements publics

17/10: session découverte école de pétanque au Boulodrome  
15/09-29/10: exposition « Les châteaux forts » à la Médiathèque

## Collecte des déchets

Déchets verts : 6 et 20 Octobre, 3 et 17 Novembre  
Encombrants: 7 Octobre, 4 Novembre